

Sur les pistes, nous croiserons d'autres usagers, une vitesse réduite, voire un arrêt nous permettra d'éviter les conflits dus au bruit et à la poussière. Priorité aux marcheurs, vététistes, cavaliers ou autres véhicules. Le respect des consignes conditionne la poursuite et le rythme de la randonnée.

Responsabilité : L'usage du QUAD est soumis aux règles du code de la route. En tant que pilote, **vous êtes donc responsable de votre véhicule, des personnes que vous transportez** ainsi que des **dommages matériels que vous pourrez engendrer**. Vous respecterez strictement les consignes de conduite et le rythme imposé et donné par le guide. Les dérapages intempestifs, le respect des distances de sécurité, le respect de la vitesse, la prise de risques inutiles, seront rappelés et surveillés. **Le non respect de ces consignes entraînera votre responsabilité personnelle et financière** en cas de dommages matériels ou corporels. Tous les pilotes doivent porter sur eux leur permis de conduire et avoir rempli une fiche d'inscription individuelle. **Caution :** Une **caution de 1000 €** par pilote est demandée pour couvrir le montant des réparations. La caution est présentée par chèque. Toute absence de caution au départ entraîne l'annulation de la réservation sans que le client ne puisse prétendre à un quelconque remboursement. En cas de détérioration matérielle, votre caution est encaissée à la hauteur des frais de réparation occasionnés. L'entreprise aura la possibilité de poursuivre au-delà de la caution les personnes qui manqueraient à ces règles.

Conditions d'encaissement : les réservations sont prises de manière ferme par le paiement intégral de la randonnée au départ de celle-ci. En l'absence de règlement, la caution pourra également servir à payer la partie manquante.

Annulation du client : les arrhes versées ne seront pas restituées en cas d'annulation non justifiée.

Annulation de l'organisateur : le non respect des consignes, l'absence de fiches d'inscription dûment remplies, la non présentation du permis, le non respect des horaires de rendez-vous ou la non présentation de personnes peuvent amener l'organisation à annuler la sortie sans que le client ne puisse prétendre à son remboursement.

Les conditions météo ou sécuritaires sont susceptibles d'obliger l'organisation à annuler la sortie. Si celle-ci peut être reportée ou décalée, le contrat restera validé, sinon les frais de déplacement restent à la charge du client.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Lu et approuvé
Date

Bon pour réservation et signature



Sur les pistes, nous croiserons d'autres usagers, une vitesse réduite, voire un arrêt nous permettra d'éviter les conflits dus au bruit et à la poussière. Priorité aux marcheurs, vététistes, cavaliers ou autres véhicules. Le respect des consignes conditionne la poursuite et le rythme de la randonnée.

Responsabilité : L'usage du QUAD est soumis aux règles du code de la route. En tant que pilote, **vous êtes donc responsable de votre véhicule, des personnes que vous transportez** ainsi que des **dommages matériels que vous pourrez engendrer**. Vous respecterez strictement les consignes de conduite et le rythme imposé et donné par le guide. Les dérapages intempestifs, le respect des distances de sécurité, le respect de la vitesse, la prise de risques inutiles, seront rappelés et surveillés. **Le non respect de ces consignes entraînera votre responsabilité personnelle et financière** en cas de dommages matériels ou corporels. Tous les pilotes doivent porter sur eux leur permis de conduire et avoir rempli une fiche d'inscription individuelle. **Caution :** Une **caution de 1000 €** par pilote est demandée pour couvrir le montant des réparations. La caution est présentée par chèque. Toute absence de caution au départ entraîne l'annulation de la réservation sans que le client ne puisse prétendre à un quelconque remboursement. En cas de détérioration matérielle, votre caution est encaissée à la hauteur des frais de réparation occasionnés. L'entreprise aura la possibilité de poursuivre au-delà de la caution les personnes qui manqueraient à ces règles.

Conditions d'encaissement : les réservations sont prises de manière ferme par le paiement intégral de la randonnée au départ de celle-ci. En l'absence de règlement, la caution pourra également servir à payer la partie manquante.

Annulation du client : les arrhes versées ne seront pas restituées en cas d'annulation non justifiée.

Annulation de l'organisateur : le non respect des consignes, l'absence de fiches d'inscription dûment remplies, la non présentation du permis, le non respect des horaires de rendez-vous ou la non présentation de personnes peuvent amener l'organisation à annuler la sortie sans que le client ne puisse prétendre à son remboursement.

Les conditions météo ou sécuritaires sont susceptibles d'obliger l'organisation à annuler la sortie. Si celle-ci peut être reportée ou décalée, le contrat restera validé, sinon les frais de déplacement restent à la charge du client.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Lu et approuvé
Date

Bon pour réservation et signature



CONTACTS: contacttsa@orange.fr tsa-org@orange.fr www.tsa-org.com

Moniteur : +33 (0) 6 09 71 91 62 Pierre-Cédric
Service commercial : +33 (0) 6 35 14 08 15 Renaud
Plan d'accès : se référer au plan imprimé sur le flyer



CONTACTS: contacttsa@orange.fr tsa-org@orange.fr www.tsa-org.com

Moniteur : +33 (0) 6 09 71 91 62 Pierre-Cédric
Service commercial : +33 (0) 6 35 14 08 15 Renaud
Plan d'accès : se référer au plan imprimé sur le flyer

